

Koerich, le 14 septembre 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail: steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 175/2022

AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 23 mai 2022 présentée par Pint Bau SARL à 38, rue Principale L-9806 HOSINGEN pour le compte de Madame Cindy KINTZELE et Monsieur Lars REILES à 23, rue Principale L-8361 GOETZINGEN aux fins d'obtenir l'autorisation pour 5 forages géothermiques à Goetzingen, 23, rue Principale n° 23 a été autorisée par le Ministre de l'Environnement en date du 12 août 2022 (réf. : EAU/AUT/22/0538).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 15 septembre 2022.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,


Jean WIRION



Le secrétaire,


Patrick LECOQ